PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2021

DÉLIBERATION N° B.2021-74

PROJET DE CONVENTION MULTIPARTITE N°2 RELATIVE A L'ADMINISTRATION D'UNE APPLICATION NUMERIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE RANDONNEE (DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2024) - PLAN FINANCIER RANDO MILLEVACHES 2022 – 2023 – 2024

Date de la convocation 08/11/2021

Le 16 novembre 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		P. BRUGERE	X		1
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	х				2
PLAZANET Mélanie	х				2
SERRE Françoise		B. LARDY	х		2
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	7

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			х		
	CORNELISSEN Jacqueline	х				2
	PETIT Christophe			х		
23	DEFEMME Catherine	х				2
	MARTIN Valéry	X				2
87	LARDY Brigitte	x				2
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	4			4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				11
VMM	SAVIGNAC Sylvie	х				1
CGS	NICOUX Renée	X]
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	Х				1
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément		C. HORNEBECK	х		1
	HORNEBECK Catherine	х				1
	MIGNAUT Thomas			х		
	POUYAUD Bernard	х]
23	MAGRIT Gilles		B. POUYAUD	х		1
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	х		1
	SALVIAT Gérard	х				1
87	LAHAYE Françoise		M. PLAZANET	х		2
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	4		3	8
	TOTAL EPCI et communes	7			7	12

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)

Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET: 5302

Référence Charte 2018 - 2033 :

Axe 2 -Millevaches, territoire en transition

Orientation 5: Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 36 : Organiser la communication Mesure 38 : Développer les coopérations

Mesure 36 , Developper les coope

Contrat de Parc 2018-2020

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de

Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ; **Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°B.2018-44 en date du 05 avril 2018 du Bureau Syndical adoptant la plan de financement proposé pour le projet Rando Millevaches ;

Vu la délibération n°B.2020-25 du 12 mars 2020 du Bureau Syndical validant la proposition d'avenant et autorisant le Président à signer l'avenant.

Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Vu la délibération N°B.2021-30 du Bureau Syndical adoptant les plans de financement sur les périodes du 11/09/2021 au 31/12/2021 et du 01/01/2022 au 331/12/2024 et donnant un accord de principe sur la continuité du projet sur la période 2021-2024.

Considérant

- La Charte de Parc 2018-2033, tels notamment les axes 2 (Millevaches, territoire en transition) et 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), les orientations 5 (stimuler la production et la valorisation des ressources locales) et 8 (assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire) ainsi que les mesures 25 (fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable), 26 (renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux), 36 (organiser la communication et 38 (développer les coopérations);
- Le Contrat de Parc 2018-2020, et notamment sa fiche-action n°19.2 (mise en œuvre de projets écotouristiques structurants) et en particulier la sous-action n°1 (mise en place d'une solution de gestion et valorisation des sentiers et activités touristiques);

Contexte:

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée.

La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

Lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu en octobre 2020, les partenaires présents ont confirmé souhaiter poursuivre le projet et pérenniser le poste d'animation.

La prochaine convention débutera le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans. Un avenant prolonge la convention-cadre initiale jusqu'à la fin de l'année 2021.

Il a été décidé également de maintenir un montage financier similaire au montage initial de la convention-cadre, soit 80 % pris en charge par les Communautés de Communes et les communes partenaires et 20 % pris en charge par le SMAG PNRML.

Description du projet :

La nouvelle convention s'appuiera sur le plan prévisionnel du projet Rando Millevaches pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

En plus des 14 structures initiales, la Communauté de commune du Pays de Lubersac-Pompadour (CC PLP) a formulé par courrier son souhait d'intégrer le projet Rando Millevaches à partir de 2022.

Le COPIL Rando Millevaches du 15 juin 2021 a validé l'intégration de la CC PLP selon un scénario spécifique: Intégration au même titre qu'un autre partenaire au 01/01/2022 et prise en compte des frais réels de la CC PLP depuis 2018. La CC PLP a accepté, par courrier le 12 juillet 2021, les conditions financières du COPIL afin d'intégrer la projet Rando Millevaches.

Le contenu de ce plan prévisionnel est détaillé ci-après :

 Calcul de la population municipale de la CC PLP pour l'intégrer à la nouvelle clé de répartition du projet :

Communes de la Communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour	Somme de Population municipale* Les données de population au 1er janvier 2017 dans les limites territoriales des communes au 1er janvier 2019 sont officielles et authentifiées par le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019. Ces populations officielles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2020.
Arnac-Pompadour	1 133
Benayes	228
Beyssac	615
Beyssenac	368
Conceze	413

Lubersac	2 230
Montgibaud	239
Saint-Julien le Vendômois	249
Saint-Martin-Serpert	274
Saint-Pardoux-Corbier	418
Saint-Sornin Lavolps	858
Troche	557
TOTAL	7 582 habitants
Part de la population / Projet Rando Millevaches	5,85 %

Prise en compte des frais réels du projet depuis 2018

Les coûts réels du projet depuis 2018 sont exposés dans le tableau ci-dessous :

COÛT REEL D	DU PROJET DEPUIS LE 11/09/20	18	
	Frais d'investissement : Makina Corpus	Frais salariaux du 01/12/2018 au 31/12/2021	COÛT TOTAL
Montants	72 000 €	71 987,46€	143 987,46 €

Pour la CC PLP, les coûts réels ont été proratisés selon la clé de répartition :

COÛT REEL D POUR LA CC	U PROJET DEPUIS LE 11/09/20° PLP	18	
POSTE DE DEPENSES	Frais d'investissement : Makina Corpus	Frais salariaux	COÛT TOTAL
Montants	72 000 * 5,85% = 4 212 €	71 987,46 * 5,85% = 4211,27 €	8 423,27 €

Les partenaires ont décidé de diviser cette participation aux frais réels depuis 2018 en 2, 50% - 50%, soit :

- 4 211,63 € représentant un montant « bonus » pour financer de nouveaux développements ou projets,
 - 4 211,63 € qui viendront diminuer la participation prévue des autres partenaires.
 - Pour la nouvelle convention, prise en compte des coûts prévisionnels sur 3 ans 2022, 2023, 2024 :

- Plan prévisionnel des frais salariaux :

Plan prévisionnel	Pour 1 an	Pour 3 ans
1 ETP (salaires + assurance + frais de structure)	42 500 €	127 500 €
PNR (20%)	8 500 €	25 500 €

Plan prévisionnel des frais d'investissement :

Les frais d'investissement correspondent aux frais de communication, de traduction des itinéraires, d'hébergement et de maintenance du site internet.

Pour 3 ans, ils sont estimés à 45 000€ auxquels il faut ajouter 4 211,63 €. Cette somme représente le montant « bonus » pour financer de nouveaux développements ou projets. Au total, ce sont 49 211,63 € qui sont prévus pour les frais d'investissement pour 2022, 2023 et 2024.

Le coût prévisionnel total du projet pour 3 ans est de 172 500€ (= frais salariaux et frais d'investissement)

Le SMAG PNRML participe aux frais salariaux à hauteur de 25 500 € pour 3 ans (2022 -2024), 8 500 € par an.

Les Communautés de communes et communes signataires de la convention assure le financement du reste des frais : 80% des frais salariaux + 100% des frais d'investissement.

• Le tableau prévisionnel de répartition des dépenses incluant la CC PLP au même titre que les autres partenaires déjà présents :

Nom du groupement	Somme de Population municipale	Part de la population (%)	Frais salariaux Pour 3 ans	Frais investissement (communication, traduction, hébergement et maintenance du site)	TOTAL pour 3 ans
CC Briance Combade	5410	4,17%	4 254,82 €	1 877,13 €	6 131,94€
CC Marche et Combraille en Aquitaine	13614	10,50%	10 707,04 €	4 723,69 €	15 430,73 €
CC Creuse Grand Sud	12026	9,27%	9 458,12 €	4 172,70 €	13 630,82 €
CC de Noblat	11951	9,21%	9 399,13 €	4 146,68 €	13 545,81 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	10181	7,85%	8 007,08 €	3 532,53 €	11 539,61 €
CC des Portes de Vassivière	5631	4,34%	4 428,63 €	1 953,81 €	6 382,43 €
CC du Pays d'Uzerche	9743	7,51%	7 662,60 €	3 380,56 €	11 043,16 €

CC Haute- Corrèze Communauté	33568	25,88%	26 400,31 €	11 647,20 €	38 047,51 €
CC Vézère- Monédières- Millesources	5054	3,90%	3 974,83 €	1 753,60 €	5 728,44 €
CC Creuse Sud Ouest	13705	10,57%	10 778,61 €	4 755,27 €	15 533,88 €
CC du Pays de Lubersac- Pompadour	7582	5,85%	5 963,04 €	2 630,75 €	8 593,79 €
Le Lonzac	805	0,62%	633,11 €	279,31 €	912,42€
Saint-Augustin	423	0,33%	332,68 €	146,77 €	479,45 €
TOTAL	129 693	100,00%	102 000,00 €	45 000,00 €	147 000,00 €

 Le tableau prévisionnel de répartition des dépenses FINAL en incluant la participation de la CC PLP (répartition de sa contribution aux frais réel depuis 2018)

Nom du groupement	TOTAL pour 3 ans	Contribution supplémentaire pour la CC PLP
CC Briance Combade	5 945,35 €	
CC Marche et Combraille en Aquitaine	14 961,18 €	
CC Creuse Grand Sud	13 216,04 €	
CC de Noblat	13 133,62 €	
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	11 188,47 €	
CC des Portes de Vassivière	6 188,22 €	
CC du Pays d'Uzerche	10 707,13 €	
CC Haute-Corrèze Communauté	36 889,75 €	
CC Vézère-Monédières- Millesources	5 554,12 €	
CC Creuse Sud Ouest	15 061,19 €	
CC du Pays de Lubersac- Pompadour	12 805,42 €	4 211,63 €
Le Lonzac	884,66 €	
Saint-Augustin	464,86 €	
TOTAL	147 000,00 €	4 211,63 €

La CC PLP devra ainsi participer au projet à hauteur de 17 017,05 € (8 593,79 + 4 211,63 + 4 211,63) pour 3 ans à partir du 1er janvier 2022.

• Le plan de financement prévisionnel de répartition des dépenses 2022, 2023 et 2024

Nom du groupement	Somme de Population municipale	Part de la population (%)	Frais salariaux Pour 3 ans	Frais investissement (communication, traduction, hébergement et maintenance du site	TOTAL pour 3 ans
CC Briance Combade	5410	4,17%	4 254,82 €	1 877,13 €	6 131,94 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	13614	10,50%	10 707,04 €	4 723,69 €	15 430,73 €
CC Creuse Grand Sud	12026	9,27%	9 458,12 €	4 172,70 €	13 630,82 €
CC de Noblat	11951	9,21%	9 399,13 €	4 146,68 €	13 545,81 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	10181	7,85%	8 007,08 €	3 532,53 €	11 539,61 €
CC des Portes de Vassivière	5631	4,34%	4 428,63 €	1 953,81 €	6 382,43 €
CC du Pays d'Uzerche	9743	7,51%	7 662,60 €	3 380,56 €	11 043,16 €
CC Haute-Corrèze Communauté	33568	25,88%	26 400,31 €	11 647,20 €	38 047,51 €
CC Vézère- Monédières- Millesources	5054	3,90%	3 974,83 €	1 753,60 €	5 728,44 €
CC Creuse Sud Ouest	13705	10,57%	10 778,61 €	4 755,27 €	15 533,88 €
CC du Pays de Lubersac- Pompadour	7582	5,85%	5 963,04 €	2 630,75 €	8 593,79 + 4 211,63 €
Le Lonzac	805	0,62%	633,11€	279,31 €	912,42 €
Saint-Augustin	423	0,33%	332,68 €	146,77 €	479,45 €
TOTAL participation CC et communes	129 693	100,00%	102 000,00 €	45 000,00 €	147 000,00 €
TOTAL participation PNR			25 500 €		25 500 €
TOTAL FINAL (CC et communes + PNR + enveloppe « bonus »)					147 000 + 25 500 + 4 211,63 = 176 711,63 €

Proposition:

Il est proposé aux membres du bureau Syndical :

- De valider la proposition du plan financier pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;
- D'autoriser le Président à signer la convention-cadre et tout document afférent à cet objet ;

- De dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants, Après en avoir délibéré,

DECIDE:

- De valider la proposition du plan financier pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;
- D'autoriser le Président à signer la convention-cadre et tout document afférent à cet objet;
- De dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents: 13/ Votants: 19(dont 6 pouvoirs) / Pour: Unanimité / Contre: 0 / Abstention: 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus Pour Extrait certifié conforme Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 23.11.21 Et qu'elle a été affichée le 73.11.21

TOULE

TO

REÇU LE

23 NOV. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE)